

ASSURANCES MARITIMES

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Terme générique qui faisait référence à toutes les assurances qui garantissaient les risques survenus en mer (risques de mer). Il s'agissait des types d'assurance relatives au transport des marchandises et des personnes par voie maritime. On fait de plus en plus référence à l'expression « Assurance Transport » qui comprend les assurances de marchandises (Assurances de facultés), les assurances corps (celles des véhicules de transport) et les assurances de responsabilité. Cette référence plus large couvre toutes les modes de transport (Maritime, terrestre, fluvial ou aérien).

par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**